

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la transformation du pavillon scolaire de Fontenay en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre des discussions qui ont conduit à l'adoption par le Conseil communal, le 7 mars 2019, du préavis PR 18.26 relatif au réaménagement de la Place d'Armes, un accord a été trouvé entre différents partis politiques représentés au Conseil communal, aux termes duquel, par souci d'équilibre entre les diverses préoccupations politiques, il convenait d'augmenter le nombre de places d'accueil de jour disponibles. Une des mesures prévues consiste en la création d'une UAPE (4-7 ans) de 48 places sur le site scolaire de Fontenay. La création de l'UAPE Fontenay nécessitera 4.45 ETP (y compris les ressources nécessaires au suivi administratif et à l'intendance), répartis sur 8 postes. Les frais de fonctionnement de cette nouvelle UAPE sont prévus au budget.

Il était initialement prévu de pouvoir accueillir les enfants à la rentrée scolaire 2020 ; toutefois, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, il ne s'est pas avéré possible de maintenir cet objectif. L'ouverture de l'UAPE de Fontenay est désormais prévue en janvier 2021.

Il convient donc d'entreprendre sans tarder les travaux nécessaires pour disposer d'un local conforme aux normes de l'accueil de jour des enfants. Tel est précisément l'objet de ce préavis.

La localisation

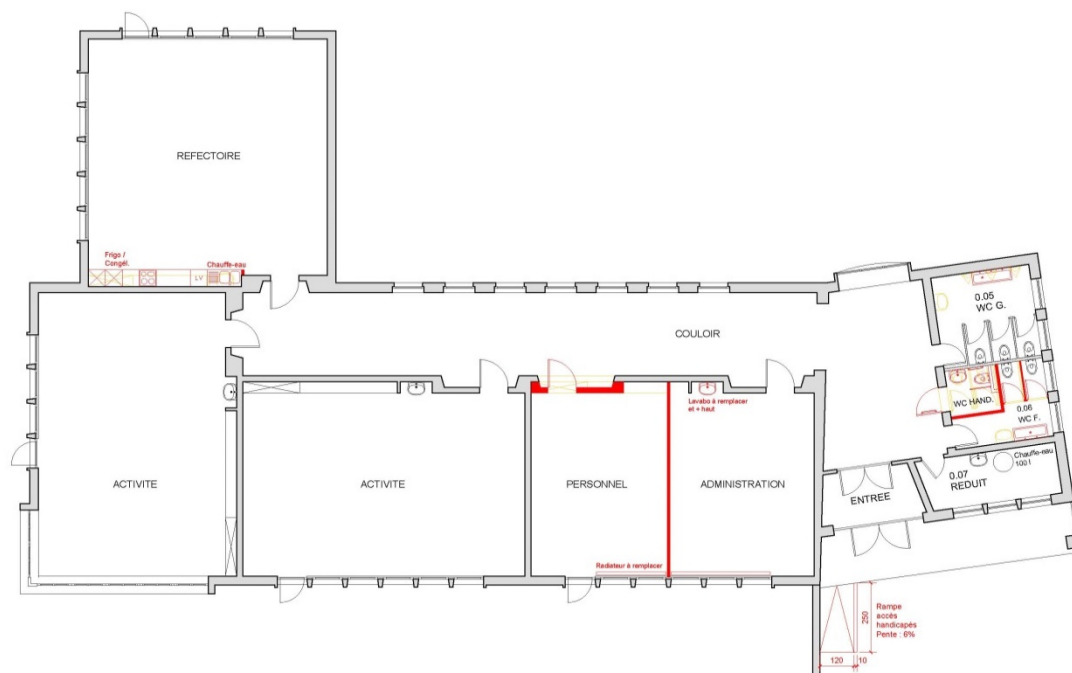
Le site de Fontenay apparaît comme particulièrement adéquat pour la création de cette UAPE. En effet, l'ouverture du Collège des Rives a libéré des locaux sur ce site et l'analyse des besoins en locaux scolaires montre que cette localisation permet de faire cohabiter, sur le même site, locaux scolaires et parascolaires. Le fait de rapprocher les locaux parascolaires des locaux scolaires permet non seulement de faciliter la vie des utilisateurs, mais aussi de limiter les transports.

Travaux envisagés

Les travaux de transformation consistent à :

- installer un agencement de cuisine ;
- diviser en deux une classe actuelle afin de créer un bureau administratif et un local pour le personnel ;
- créer un WC pour les personnes handicapées ;
- supprimer les urinoirs et ajouter des points d'eau dans les toilettes ;

- installer de l'eau chaude sanitaire ;
- créer une rampe d'accès extérieure pour les personnes à mobilité réduite.



Estimation des coûts

CFC	Libellé	Coûts
211.6	Maçonnerie	30'000.00
23	Installations électriques	30'000.00
24	Chauffage	5'000.00
25	Installations sanitaires	40'000.00
258	Agencements de cuisine	25'000.00
271	Plâtrerie	15'000.00
273	Menuiserie	10'000.00
281.6	Carrelages	5'000.00
285.1	Peinture intérieure	15'000.00
287	Nettoyage du bâtiment	5'000.00
289	Divers	20'000.00
	Total des travaux TTC	200'000.00

Financement

Le coût estimatif total des travaux se chiffre à CHF 200'000.-.

Ce montant est prévu à la ligne n° 3646 – « Fontenay, création UAPE » du plan des investissements 2020-2029.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 25'500.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 1'500.-), l'amortissement (CHF 20'000.-) et les frais d'entretien (CHF 4'000.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

Planning intentionnel

Année 2020	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
CC, commission et séance												
Délai référendaire												
Adjudications												
Travaux												



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de transformation du pavillon scolaire de Fontenay décrits dans le présent préavis.

Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 200'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 30.336600.20 "Transformation UAPE de Fontenay" et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Mme Gloria Capt, municipale en charge du dicastère de l'urbanisme et des bâtiments